

Compte-rendu – Rencontre avec le Comité de vigie de l'école FACE (CVF)

11 novembre 2019

Présentation de l'ordre du jour

1. Présentation des participants
2. Objectifs de la rencontre
3. Retour sur les rôles des parties prenantes
4. Contexte de réalisation du projet de réhabilitation de l'école FACE
5. État d'avancement du projet de réhabilitation de l'école FACE
6. Les lieux potentiels pour la délocalisation
7. Les préoccupations du CVF et comment l'équipe projet compte y répondre
8. Les communications
9. Période de questions

1) Présentation des participants

Étaient présents à la rencontre du CVF du 11 novembre 2019 :

- Frederico de Medina, parent CSDM, CVF
- France Arcand, enseignante CSDM, CVF
- Simon Laroche, président du Conseil d'établissement de FACE, CVF
- Anne-Karine Tremblay, parent CSDM, CVF
- Julie St-Pierre, enseignante CSDM, CVF
- Marie-Eve Arseneau, enseignante CSEM, CVF
- Genevieve Dodin, parent CSDM, CVF
- Allison Hanes, parent CSEM, CVF
- Theodora Stathopoulos, enseignante CSEM, CVF
- Lise Leblanc, technicienne en service de garde CSDM, CVF
- Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire scolaire, circonscription scolaire Ville-Marie, CSDM
- Annie Lamarre, directrice d'établissement, école FACE, CSDM
- Jennifer Harriet, directrice adjointe, école FACE, CSDM
- Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe, CSEM
- Nathalie Lacroix-Maillette, directrice régionale, CSEM
- Julie Bédard, architecte, chargée de projet, Service des ressources matérielles, CSDM
- Martin Ménard, architecte, coordonnateur, Service des ressources matérielles, CSDM
- Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, CSDM
- Joëlle Simard, analyste, Service de l'organisation scolaire, CSDM
- Quentin Parisi, conseiller en communication, Bureau des communications et de la participation citoyenne, CSDM



- Julien Archambault, conseiller en communication, Bureau des communications et de la participation citoyenne, CSDM
- Patrice Bonneau, analyste, Bureau des directions d'unités, CSDM
- Benoît Lefebvre, ingénieur, directeur exécutif de projets, Société québécoise des infrastructures,

2) Objectifs de la rencontre

Lors de la rencontre du comité de vigie, la Commission scolaire de Montréal a tenu à préciser les objectifs de la rencontre, étant :

- de faire un retour sur la rencontre du 22 octobre ayant précédé le dépôt du rapport au Conseil des commissaires du 23 octobre ;
- d'informer le Comité de vigie sur l'avancement du dossier de délocalisation ;
- d'inclure le comité de vigie dans la démarche de concertation en cours et à venir en lien avec la délocalisation ;
- de créer un lien de confiance entre le comité de vigie et l'équipe de projet.

Avant toute chose, la CSDM a souhaité préciser que, à la suite de la rencontre du 22 octobre, l'équipe de projet a pris un pas de recul afin de mieux comprendre la réaction des membres du CVF à l'issue de cette rencontre et leurs inquiétudes par rapport à ce qui a été présenté. L'équipe de projet a tenu à souligner qu'elle a réalisé que la quantité d'information présentée lors de la séance du 22 octobre était peut-être trop dense pour la durée prévue, ce qui a pu contribuer à ce que le CVF ne soit pas rassuré à l'issue de cette rencontre. L'équipe de projet a par ailleurs précisé que les préoccupations du CVF ont pu être plus vives suite à cette rencontre, puisque la présentation contenait certaines données techniques préliminaires toujours en cours de validation au moment de la rencontre, et dont la teneur aurait pu laisser sous-entendre que l'ensemble des besoins n'étaient pas pris en compte dans la délocalisation. La CSDM souhaite donc, avec cette rencontre du 11 novembre, jeter des bases plus solides à la relation harmonieuse qu'elle souhaite construire et maintenir avec le CVF et la communauté.

3) Retour sur les rôles des parties prenantes

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Le MEES a un rôle d'étude et d'analyse des dossiers d'opportunité et d'affaires du projet de réhabilitation et de délocalisation de l'école FACE afin d'autoriser l'octroi du financement pour la réalisation du projet.

Société québécoise des infrastructures (SQI)

La SQI a un rôle de gestionnaire de projet.

Commission scolaire de Montréal (CSDM) et Commission scolaire English Montreal (CSEM)

LA CSDM a le rôle d'Organisme public initiateur du projet (OPIP, selon la terminologie de la SQI). Elle doit définir ses besoins et établir les liens avec la communauté dans le cadre de l'élaboration du dossier d'opportunité et du dossier d'affaires. Le CVF nous a demandé de clarifier le rôle de la CSEM dans ce dossier et de l'impliquer dans la recherche de solutions pour la délocalisation. La CSDM le précisera ultérieurement.

Comité de vigie de l'école FACE (CVF)

Constitué de parents et d'enseignants de la CSDM et la CSEM, le CVF a pour rôle d'identifier des préoccupations et des besoins spécifiques propres à l'école FACE et d'en faire part à la CSDM. Le CVF participera à l'analyse des scénarios de délocalisation. Il agit comme intermédiaire pour communiquer la progression du projet avec la communauté de l'école FACE. À cette étape-ci du projet, il a été convenu que la CSDM assurera la communication sur l'avancement du projet qu'elle affichera sur le site Internet de l'école

4) Contexte de réalisation du projet de l'école FACE

Élaboration du Dossier d'affaires (DA) et du Dossier d'opportunité (DO) – Nouveau mandat du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)

La CSDM et la SQI ont précisé qu'actuellement, le volet délocalisation du projet est traité d'une façon accélérée afin de pouvoir répondre à l'urgence de la situation de l'école FACE. Toutefois, considérant que le coût lié à la délocalisation temporaire est estimé à environ 90 M\$, le SCT a exigé qu'une analyse détaillée de toutes les options possibles soit réalisée et qu'une analyse coût/bénéfice complète soit présentée pour chacune des options.

Il est donc maintenant exigé par le SCT de déposer un DO avant que ne soit soumis le DA en cours d'élaboration. La SQI et la CSDM s'organisent actuellement pour établir une stratégie pour répondre à ces nouvelles exigences.

Un appel d'intérêt pourrait être lancé par la SQI afin de procéder à la recherche de solutions immobilières de délocalisation à l'extérieur du parc immobilier de la CSDM. Un comité d'évaluation procédera à l'analyse de ces solutions, en plus des bâtiments figurant sur la liste du CVF. Les membres du CVF ont soulevé la possibilité de réintégrer à cette liste certaines bâtisses préalablement écartées pour diverses raisons. La SQI souligne toutefois qu'il est peu probable que des espaces de son parc immobilier soient disponibles pour accueillir l'école FACE. La SQI est tenue de maintenir une vacance de 2% des espaces dont elle fait la gestion. Par ailleurs, la SQI mentionne que des démarches semblables réalisées il n'y a pas si longtemps n'ont pas permis de trouver d'espaces sur le marché, et que des espaces possédant les caractéristiques d'une école n'existent probablement pas sur le marché.

Le DO pourrait devoir faire état des scénarios suivants :

- réalisation des travaux en cohabitation ;
- réalisation des travaux en cohabitation partielle / délocalisation ;
- réalisation des travaux en délocalisation locative ;
- réalisation des travaux en délocalisation mixte (bâtiment locatif et bâtiment de la CSDM) ;
- réalisation des travaux en délocalisation complète dans des bâtiments de la CSDM.

La CSDM souligne être encore en discussion avec le MEES pour trouver une solution n'ayant pas d'impact sur l'échéancier du projet.

Les mandats de la CSDM dans le dossier de la délocalisation

La CSDM a expliqué qu'à la suite du dépôt du rapport au Conseil des commissaires du 23 octobre 2019, un amendement apporté par la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng demande que l'organisation fournisse l'analyse de tous les bâtiments étudiés pour la délocalisation de l'école FACE, incluant les bâtiments locatifs disponibles et les bâtiments ayant été suggérés par le CVF.

La CSDM a rappelé ses mandats dans le dossier de délocalisation :

Mandater la Direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de soumettre à la SQI et au MEES dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires :

- l'option privilégiée par la CSDM pour la délocalisation du primaire, soit le bâtiment A, aux fins d'évaluation ;
- la demande de financement de réhabilitation majeure pour le bâtiment A.

Poursuivre l'évaluation des bâtiments externes à la CSDM proposés par le CVF et considérer également les scénarios 4 et 5 dans le dossier d'affaires afin de procéder à la délocalisation, dans le souci de nuire le moins possible au projet particulier de l'école FACE. *Il est à noter que ce mandat a été ajouté à la suite du dépôt d'un amendement de la commissaire scolaire Stéphanie Bellenger-Heng lors du Conseil des commissaires du 23 octobre 2019.*

Mandater la Direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de poursuivre les analyses des bâtiments B, C et D pour valider plus précisément les hypothèses et en faire rapport ultérieurement en vue d'un dépôt à la SQI et au MEES.

Dans l'analyse de tous les scénarios possibles, l'équipe de projet a tenu à rassurer le CVF que l'utilisation à plein potentiel des locaux de délocalisation est prise en compte

afin de poursuivre le programme de l'école FACE en maintenant le nombre actuel de groupes et de niveaux.

5) État d'avancement du projet de réhabilitation de l'école FACE

Programme fonctionnel

Lors de la rencontre du CVF, la CSDM a présenté sommairement son analyse des besoins en termes de locaux requis pour le déploiement du programme de FACE dans le cadre de l'élaboration du programme fonctionnel à mettre en œuvre lors d'une délocalisation potentielle.

Dans le cadre de la délocalisation, la CSDM a évoqué la possibilité de la combinaison d'espaces pour différents usages, le tout afin d'optimiser l'utilisation des locaux d'arts dans le/les lieux de délocalisation. Ceci veut donc dire qu'un même local pourrait servir à la fois à des cours de musique et à des cours d'arts dramatiques, par exemple. Cette perspective nécessite que la CSDM consulte le personnel enseignant le plus tôt possible pour déterminer la faisabilité des propositions de combinaison d'usages.

Profil d'immeuble et analyse immobilière

La CSDM a indiqué que ce volet est sous la responsabilité de la SQI et qu'un appel d'offres de professionnels a été publié à cet effet le vendredi 8 novembre. La SQI explique que le profil d'immeuble consiste en l'analyse de l'état de l'immeuble afin de bien cerner les enjeux techniques avec lesquels il faudra composer et afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation. L'analyse immobilière vient, quant à elle, analyser différentes options, puis recommande la meilleure d'entre elles, en tenant compte à la fois des besoins énoncés (programme fonctionnel) et du profil d'immeuble.

6) Les lieux potentiels pour la délocalisation

La CSDM est revenue sur l'analyse des bâtiments ciblés dans son parc immobilier, et sur les fiches d'évaluation produites pour cette analyse. Le même type d'analyse serait produit pour les bâtiments de la liste du CVF.

Un comité d'évaluation sera formé afin de procéder à l'analyse des lieux ciblés à l'extérieur du parc immobilier de la CSDM. Ce comité sera formé de membres de la CSDM, de la SQI et d'un ou deux membres du comité de vigie et/ou de 2 parents de l'école FACE. L'équipe de projet laisse le soin aux membres du comité de vigie et à la direction d'école de déterminer qui, des membres du CVF ou des parents, siégeront au comité d'évaluation des bâtiments.

7) Les préoccupations du CVF et comment l'équipe de projet compte y répondre

La CSDM identifie ici les cinq grandes préoccupations du CVF que sont :

- a) la transparence du processus ;
- b) l'implication réelle du CVF ;
- c) le programme de FACE ;
- d) l'analyse possible ou non de lieux potentiels ;
- e) la proximité des lieux hôtes pour sa clientèle, incluant les élèves de la CSEM.

De prime abord, la CSDM a tenu à exprimer que différents facteurs ont pu laisser l'impression au CVF que l'organisation n'était pas transparente et ne les impliquait pas à juste titre dans le projet de l'école FACE.

Il a été expliqué que la complexité et l'ampleur du dossier, le fait qu'il est nouveau pour l'organisation d'impliquer si tôt la communauté dans un tel projet, en plus d'enjeux de confidentialité d'information, ont pu donner cette impression. La CSDM s'est engagée à continuer d'impliquer le CVF, en plus d'améliorer les communications sur le projet auprès de la communauté.

Le maintien du programme FACE lors de la délocalisation est un enjeu crucial, pris en compte par les architectes qui élaborent le programme fonctionnel en vue de cette délocalisation. La CSDM répète que le programme n'est pas mis en danger à cause de la délocalisation. Tout est mis en œuvre pour le conserver.

Enfin, l'analyse des lieux potentiels autres que ceux dans le parc immobilier de la CSDM se fera.

8) Les communications

Le Bureau des communications et de la participation citoyenne de la CSDM s'est engagé à améliorer les communications liées au projet de l'école FACE. À cet effet, une adresse courriel, projetface@csdm.qc.ca, a été mise en fonction. Périodiquement, les questions et commentaires reçus seront objet de mise à jour du projet sur le site Internet de l'école FACE. À ce jour, quelques employés de la CSDM ont accès à cette boîte courriel. Il est proposé qu'un membre du CVF ait accès à cette boîte courriel. Lorsque de nouvelles informations seront disponibles, un courriel sera envoyé à l'ensemble des parents et de l'équipe-école de la CSDM et de la CSEM.

La CSDM encourage les membres du CVF à être à l'écoute de la communauté relativement au projet. La CSDM invite le CVF à demander à la communauté d'interpeller la CSDM via l'adresse courriel mise en place pour toute question et interrogation.

La CSDM s'est aussi engagée à fournir des communications bilingues simultanées.

9) Période de questions

Il est à noter que les questions ont été conservées telles que transmises par les membres du CVF.

- **Quel est le rôle de la CSEM dans le projet de l'école FACE ?**

La CSDM a expliqué que le rôle de la CSEM sera mieux défini. Il a été précisé que la CSEM fournira une présentation des bâtiments qui pourraient être analysés aux fins de délocalisation et une étude de la localisation de ses élèves pour l'évaluation du transport scolaire et un portrait plus juste de la provenance géographique de l'ensemble des élèves de FACE. Pour ce faire, la CSDM fournira ses besoins en termes de superficie et de locaux à la CSEM pour l'école FACE.

- **Quelle sera la durée du projet ?**

Le nouveau mandat du SCT concernant l'obligation d'élaborer un DO a nécessairement un impact sur l'échéancier, puisqu'un délai d'approbation s'ajoute à la suite du dépôt du DO, avant que l'élaboration du DA ne puisse se poursuivre. Le choix du ou des lieux de délocalisation pourrait être approuvé aux alentours de mars 2021.

- **Où sont les fiches de pointage qui devaient nous être acheminées avant la rencontre du 11 ? Les recevoir au plus tard le vendredi 8 novembre permettrait aux membres d'en prendre connaissance avant la rencontre, de maximiser le temps... et cela respecterait ce qui a été dit lors de la dernière rencontre par la CSDM.**

Les fiches ont été transmises à la direction de l'école le 7 novembre 2019.

- **Pourquoi la SQI a-t-elle décidé qu'il n'y aurait pas d'appel d'intérêts extérieur comme discuté en avril (voir procès-verbal) alors que toutes les analyses effectuées à ce jour ont démontré qu'il n'existait pas de bâtisse adéquate pour tous les besoins de FACE, même en subdivisant la communauté, dans tout le parc immobilier de la CSDM ?**

La CSDM s'est concentrée sur le mandat du Conseil des commissaires, soit l'étude des lieux potentiels à l'intérieur de son parc immobilier. La poursuite de l'évaluation des besoins en termes d'espace pourrait mener à une ou des solutions optimales pour la délocalisation dans des bâtiments de la CSDM. Avec le nouveau mandat du Conseil des commissaires et celui du SCT, l'étude des options à l'extérieur du parc immobilier de la CSDM sera réalisée.

- **Où est le SQI dans son appel d'intérêt pour les firmes qui pourraient nous offrir l'espace locatif ? Y avait-il des preneurs ?**

Actuellement, il n'y a aucun avis d'intérêt en cours. Toutefois, un tel avis pourrait être lancé prochainement.

- **Pourquoi la SQI n'était pas au rendez-vous le 22 octobre dernier ?**

La CSDM n'avait pas convié la SQI à participer à la rencontre du 22 octobre, car les sujets abordés lors de cette rencontre, soit le contenu du rapport à déposer au Conseil des commissaires du 23 octobre, étaient davantage du ressort de l'organisation interne de la CSDM.

- **Qu'en est-il des espaces potentiels de la CSEM ? Est-ce qu'une demande officielle a été faite à la CSEM afin de déterminer s'ils n'auraient pas des bâtisses excédentaires pouvant nous accueillir ? (Et quelle est la contribution de la CSEM dans les efforts concertés de trouver un lieu adéquat ?) (N'ont-ils pas des bâtisses excédentaires disponibles (pour l'un ou l'autre des scénarios ?), qui soient plus proches des bâtisses proposées par la CSDM ?**

À l'époque, la CSDM avait demandé à la CSEM de regarder dans son parc immobilier pour identifier les lieux hôtes potentiels pour accueillir l'ensemble de la clientèle de FACE. Rien n'était ressorti de cette démarche. Toutefois, comme le scénario de délocalisation implique maintenant que le primaire et le secondaire soient séparés, la CSEM reprendra sa recherche de lieux potentiels dans son parc immobilier. La CSDM s'engage à fournir à la CSEM les besoins en termes d'espace et de locaux pour le primaire puis pour le secondaire, afin de l'appuyer dans sa démarche.

- **Sourdes et muettes : est-ce vraiment aussi vétuste que Miséricorde ou Hôtel-Dieu ? Rappel : dans la dernière communication de la Ville (M. Dorais, automne 2018), la Ville n'était pas encore propriétaire du bâtiment. Quel est l'état de la situation actuellement ?**

L'état de vétusté n'est probablement pas aussi grave que l'ancien Hôpital de la Miséricorde, mais il demeure à valider.

- **Et le Royal Vic, qui le détient ? Quels sont les projets ? Pourquoi ne pas creuser pour les parties moins désuètes ? Tout n'a pas 150 ans...**

La SQI en détient une partie. Aucun projet en vue actuellement. Toutefois, l'état de vétusté et l'ampleur des travaux qui devraient être entrepris pour accueillir la clientèle de FACE sont tels que cela deviendrait un projet majeur, avec un échéancier plus long que celui de la réhabilitation de l'école FACE. Le Royal Victoria fera toutefois l'objet d'une analyse au même titre que pour les autres lieux potentiels hôtes à l'extérieur du parc immobilier de la CSDM. Pour ce qui est des immeubles du Royal

Victoria détenus par l'Université McGill, un partenariat est évoqué par un membre du CVF, mais la SQI est ferme sur le fait qu'aucun partenariat n'est possible, car ces immeubles serviront à combler les besoins de l'Université McGill.

- **Qu'arrivera-t-il au processus d'analyse/décision quand les commissions scolaires seront abolies dans les prochains mois ?**

À ce jour, aucun détail à ce sujet n'est connu par l'équipe de projet.

- **Est-ce qu'on peut revoir plusieurs scénarios qu'on a déjà écartés dans le passé. Même s'ils n'étaient pas privilégiés à l'époque, ils sont peut-être meilleurs que les propositions sur la table. Exemple : la Ville cherche des occupants transitoires pour le site Hôtel-Dieu. C'est très grand et je sais qu'il y a des parties désuètes, mais selon moi, c'est une piste à enquêter. Couplé avec la proposition pour Sun Youth/Saint-Urbain, peut-être peut-on arriver à un type d'entente innovateur qu'on a cherché au début ? Si la Ville veut éventuellement créer du logement social/abordable sur le site, peut-être intéressée à collaborer sur un projet mixte avec une école intégrée ?**

L'équipe de projet mentionne que ce pourrait être une bonne idée, mais le site de l'Hôtel-Dieu fera l'objet d'un projet majeur, impliquant un échéancier très long, plus long que celui de l'école FACE. Dans le contexte du projet de l'école FACE, l'échéancier demeure un enjeu. Donc, cette idée de considérer l'Hôtel-Dieu n'est pas envisageable.

- **Qu'en est-il du site de l'ancienne DSP ? Central, désuet certes, mais assez grand pour rénover/bâtir une école pour tous sur ce site.**

À ce jour, ce bâtiment est occupé. Cette option sera analysée, ce bâtiment figurant sur la liste du CVF.

- **Si cohabitation dans d'autres écoles (Jeanne-Mance ou Georges-Vanier), comment s'organise alors la vie scolaire puisque les *FACEiens* ont des périodes moins longues, finissent plus tard, commencent plus tôt...**

Différents types de cohabitation sont possibles : séparée ou intégrée. Dans le cas de ce projet-ci, on envisage une cohabitation séparée, c'est-à-dire que chacune des écoles en cohabitation occupe ses propres espaces, possède ses propres cloches, ses propres horaires, etc. Les élèves partageraient toutefois certains espaces comme les gymnases, la cafétéria ou les laboratoires de sciences.

- **L'acte d'établissement doit-il être modifié pour une délocalisation temporaire ?**

Oui, mais cela n'a aucun impact sur le programme. Peu importe la modification de l'acte d'établissement, la CSDM fera les travaux nécessaires pour adapter le bâtiment aux fonctions de l'école FACE.

- **Est-ce que la réorganisation de l'offre de services en gardant 5^e-6^e année avec secondaire serait possible ? (ainsi, 28 classes « secondaire élargi » au lieu de 20, mais 24 classes primaires au lieu de 32 !) pour que les enseignants d'*instru* n'aient pas deux écoles.**

Ce scénario a été envisagé par l'équipe de projet. Il n'est pas écarté définitivement pour le moment, mais son analyse ne s'est pas poursuivie. Dans le cas de ce scénario, l'enjeu de superficie serait transféré au secondaire. Ce scénario pourrait revenir si, une fois l'étude des bâtiments potentiels pour le secondaire plus avancée, on constate qu'un de ceux-là permettrait d'accueillir ces élèves (5^e et 6^e du primaire + tout le secondaire).

- **Qu'est-ce qui est prévu pour les enseignants qui enseignent dans les 2 CS et 2-3 ordres d'enseignement ? Et autres membres du personnel ? Comment est-ce que ce sera géré ? Et si on fait ça, comment assurer la continuité de l'idéologie et de l'esprit FACE si les profs (et la direction) sont séparés ?**

Ceci ajoute en effet des contraintes d'organisation scolaire, mais qui ne sont pas insurmontables. La délocalisation de la clientèle de l'école FACE en deux lieux n'est pas idéale, mais la CSDM met tout en œuvre pour limiter les inconvénients engendrés par cette situation, qui se veut temporaire, mais nécessaire.

- **Transport scolaire: est-ce que le transport sera assumé par les deux commissions scolaires pour les jeunes du primaire, de façon à permettre à tous les jeunes de notre communauté de poursuivre leur scolarisation à FACE. Il en va de la mixité et diversité *facienne*, sinon ça deviendra vite une école de quartier.**

La CSDM expose les données concernant la provenance de ses élèves : ceux du primaire proviennent principalement du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, alors que ceux du secondaire proviennent du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et du Sud-Ouest, dans des proportions plutôt égales d'un quartier à l'autre. Les membres du CVF soulignent que ces données ne tiennent pas compte de la provenance des élèves CSEM et demandent que ce soit corrigé afin d'avoir un portrait plus fidèle. Ils ajoutent que lors de la première rencontre à la CSDM en juin 2017, les représentants de la CSDM avaient fait mention que le transport scolaire pouvait être une mesure prise dans les cas de relocalisation afin d'amoindrir les effets négatifs que cela implique, et qu'ils n'ont jamais fait mention que cela ne pourrait s'appliquer à la communauté de FACE, au contraire.

La CSDM explique que l'école étant une école à vocation, la politique de transport ne s'applique pas. Toutefois la CSDM a indiqué qu'elle étudierait la faisabilité de mettre en place le transport scolaire pour le primaire. La CSDM mentionne qu'on peut évaluer à 180 000 \$ le coût du transport scolaire annuellement pour la clientèle primaire du sud-ouest uniquement.

- **On comprend que les travaux devront être amorcés dans la ou les bâtisses choisies donc il faudra statuer rapidement sur le choix à faire. Quelle est la date limite pour arrêter le choix du(des) milieu(x) ?**

Nous ne pouvons pas encore donner de dates limites pour arrêter le choix du/des lieux hôtes étant donné l'ensemble des contraintes expliquées.

Éléments à revoir

- **Revoir (s'entendre sur) le nombre de groupes et s'assurer de bien faire comprendre comment sont calculés les besoins en matière de locaux.**

Les architectes qui élaborent le programme fonctionnel ont recueilli les informations nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement de l'école lors des ateliers de travail avec l'équipe-école. Les besoins en termes de locaux et de superficie feront l'objet d'une validation auprès de l'équipe-école au moment opportun. La CSDM souligne à nouveau que l'ensemble des besoins du programme éducatif de FACE seront pris en compte dans l'aménagement du/des lieux hôtes.

Commentaires émis

- **Jeanne-Mance, Georges-Vanier, Cardinal Newman: pour toutes ces familles qui viennent de l'ouest du territoire : CDN, NDG, Saint-Henri, Verdun... c'est loin ! Plusieurs sont du côté de la CSEM.**

Selon la carte de distribution de la clientèle du primaire, les élèves proviendraient, pour la grande majorité, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Les bâtiments ciblés dans le parc immobilier de la CSDM sont soit près d'un métro, soit facilement accessibles par autobus. On reconnaît que les données concernant la provenance des élèves de la CSEM sont à obtenir. La CSEM s'engage à les fournir à la CSDM.

- **Communication à revoir : infos reçues après les autres écoles, pas de mise à jour régulière des infos, pas de communications régulières...**

Le processus actuel est inédit à la CSDM, et une période de rodage et d'ajustement a été nécessaire. Les moyens de communication mis en place et à mettre en place permettront d'établir un chemin de communication régulier avec la communauté.

Questions spécifiques sur la bâtisse A (Christophe-Colomb) :

- **Bâtisse utilisée présentement par Paul-Bruchési ! Revendiquée depuis des années pour leurs besoins d'agrandissement. Devront-ils vider les lieux ? Les partager avec le primaire FACE ?**

Les élèves de Paul-Bruchési quitteront les lieux et n'auront pas à les partager avec les élèves du primaire de FACE, advenant le cas où ce bâtiment devient le lieu hôte pour

le primaire lors de la délocalisation. La direction d'unité responsable de cette école, ainsi que la communauté ont été avisées de ce qui s'en vient pour eux.

- **Combien de groupes peut-elle accueillir en théorie ?**

L'aménagement en cours d'élaboration par les architectes du projet de réhabilitation de l'école sur Christophe-Colomb permettrait d'accueillir une école 4-4-24 (4 maternelles 4 ans, 4 maternelles 5 ans, 24 groupes réguliers). La CSDM souligne toutefois que si les élèves du primaire de FACE sont accueillis dans cette école, des aménagements spécifiques seront réalisés afin de permettre au programme éducatif de FACE de s'y déployer. La CSDM estime qu'avec l'ajout d'espaces modulaires, le manque d'espace potentiel pourra être comblé entièrement. Les membres du CVF réaffirment que le maintien de tous les groupes et de toute la clientèle est essentiel dans le processus décisionnel.

- **Le manque de locaux actuel est-il calculé en tenant compte des besoins du service de garde ou hors service de garde ?**

En tenant compte des besoins du service de garde.

- **Combien de locaux manque-t-il exactement à la bâtisse Christophe-Colomb une fois les préfabriqués ajoutés ?**

La proposition d'ajouter des bâtiments modulaires est justement afin de pallier au manque de locaux dans le bâtiment existant pour accueillir l'ensemble des élèves du primaire. La CSDM souligne à nouveau que les architectes travaillent à l'aide de l'horaire actuel des élèves afin de procéder à des simulations d'occupation des locaux, le tout dans le but de s'assurer que l'utilisation des locaux est optimisée.

- **0,5 km du métro sur une rue achalandée comme Saint-Joseph me semble long comme parcours pour les enfants. Ce n'est pas exactement sur la ligne du métro ! Difficile aussi pour les familles de se rendre en voiture. Cour déjà minuscule, sera encore plus réduite par des préfabriqués. Pas de stationnement pour le personnel.**

L'école est à 550 m du métro Laurier, comparativement à 300 m de la porte de sortie extérieure du métro McGill pour l'école actuelle. Pour un élève du primaire, on évalue qu'une distance de 1,6 km entre le domicile et l'école peut être parcourue à pied par l'élève. Dans ce cas-ci, la distance depuis le métro est de moins de 1,6 km. Pour ce qui est de la cour, le principe est de conserver au moins la même superficie de cour que ce qu'il y a actuellement à l'école FACE, soit environ 1 300 m², et ce, même en présence de bâtiments modulaires.

- **Ont-ils envisagé de garder le primaire à FACE en attendant 2023 (quasiment la sortie la plus proche pour le secondaire) et d'envoyer le secondaire sur Christophe-Colomb puisque c'est plus petit ? Est-ce que ça comblerait les élèves du secondaire sans qu'on charcute le programme au primaire ?**

Ce serait une possibilité, mais le bâtiment sur Christophe-Colomb est mieux adapté pour le primaire. Le bâtiment sur Christophe-Colomb demeure à ce jour la meilleure option du parc immobilier de la CSDM pour le primaire de FACE. La CSDM répète que le programme éducatif sera maintenu dans les lieux de délocalisation. Les architectes qui élaborent le programme fonctionnel prennent en compte l'ensemble des besoins, tout en s'assurant que l'utilisation des locaux est optimisée.

- **Il y avait une autre école/bâtiment proche sur la liste des bâtiments excédentaires de la CSDM. 1130 Saint-Joseph. C'était trop petit tout seul, donc on a mis de côté. Mais il est juste à côté ! Est-ce que, les deux ensembles, elles seraient assez grandes pour accueillir tout le primaire ? (Mais délocalisation du CPE !)**

Selon les études à ce jour, l'ajout de ce bâtiment ne comblerait pas le manque à gagner pour accueillir l'ensemble du primaire. Actuellement, la reprise de ce bâtiment par la CSDM n'est pas envisagée.

- **Est-ce que la durée de projet sera aussi longue que les projets de l'école Saint-Gérard et Baril ?**

Il faut prendre en compte que les élèves de ces deux écoles ont été délocalisés alors que les projets n'étaient pas encore démarrés. Dans le cas de l'école FACE, la délocalisation se fera alors que le projet est déjà en cours. Les travaux pourraient ainsi débuter dès la délocalisation. La CSDM indique que le chantier pourrait durer jusqu'à 3 ans et demi, ou plus. Cela sera défini ultérieurement. Il restera à déterminer dans quelles conditions se fera le début des travaux advenant le cas où le secondaire est déménagé après le primaire.

- **Pourquoi est-ce que Cardinal-Newman est arrivé tard ?**

C'est un projet en cours qui deviendra une école transitoire et qui servira à accueillir des élèves d'autres écoles qui doivent être réhabilitées. Cette école est la plus grande du parc immobilier de la CSDM destinée à accueillir des élèves du primaire, et est adaptée pour ce faire. Le projet de réhabilitation de cette école a débuté en 2018. Dès que ses caractéristiques ont été mieux connues, à la suite des études des professionnels sur le dossier, il a été estimé qu'elle était une option intéressante et viable pour l'accueil des élèves du primaire de FACE.

Questions spécifiques sur la Bâtisse B (Jeunesse au soleil)

- **Combien de groupes la bâtisse Jeunesse au soleil peut-elle accueillir en théorie ?**

Selon les études préliminaires réalisées, l'ensemble des élèves du secondaire pourrait être accueilli dans ce bâtiment. Ceci pourra être validé lors des études plus approfondies qui seront réalisées prochainement.

Questions spécifiques sur la Bâtisse C (Jeanne-Mance)

- **Quand l'école Jeanne-Mance a été proposée, c'était pour accueillir tous ensemble. C'est pour ça que l'idée avait été alors retenue...**

Ce qui est proposé est une option différente qui permet aux élèves du secondaire du secteur de rester dans l'école. Dans cette proposition, l'occupation de l'école serait partagée entre les élèves du secondaire du secteur et les élèves du secondaire de FACE. Considérant les projections d'augmentation de population scolaire à venir pour l'école Jeanne-Mance, la CSDM reconnaît que cette option représente un enjeu majeur. En effet, si cette option est retenue, les élèves du secondaire de FACE pourraient être appelés à déménager une seconde fois afin de permettre aux élèves du secteur d'occuper les lieux.

Stéphanie Bellenger-Heng mentionne que l'école Jeanne-Mance est également un point de service TSA et qu'il paraît peu envisageable de considérer un deuxième déplacement pour ses élèves en attente de voir construire leur propre école, Irénée-Lussier.

Questions spécifiques sur la Bâtisse D (Georges-Vanier)

- **On a écarté Georges-Vanier comme option il y a longtemps ! Beaucoup trop excentré pour toute la clientèle ouest + sud-ouest. Les lieux sont-ils réellement adéquats pour accueillir grands ensembles de musique *instru* + chorale ? Plutôt exigu actuellement, options robotiques (Académie de Roberval) ne s'y sentent pas à l'aise, imaginons OSF ou Con Brio !**

Cette option est considérée, car une portion de l'école sert déjà à des fins transitoires, et c'est une école secondaire. L'école est près du métro Jarry (ligne orange). Des études sur plans seront réalisées afin de voir quelles modifications devraient être apportées aux aménagements dans l'optique de permettre au programme éducatif de FACE d'être déployé. Les membres du CVF s'inquiètent de la perte de clientèle CSEM si cette option était retenue.

- **L'école Georges-Vanier semble être l'option préférée de la CSDM pour la délocalisation de l'école FACE. Qu'en est-il ?**

La CSDM a indiqué que ce n'était pas le cas. Il a été signalé que l'école Georges-Vanier est très bien connue par nos services puisque cet établissement est déjà un lieu d'école transitoire. Ses forces et faiblesses sont bien connues, mais n'en font pas nécessairement le bâtiment idéal pour la délocalisation. Dans notre fiche d'évaluation, l'école Georges-Vanier n'a d'ailleurs pas obtenu le meilleur pointage. De plus, l'école n'est actuellement pas libre, étant occupée à pleine capacité. Sa portion transitoire est en effet occupée par les élèves de l'Académie de Roberval, dont le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation majeure (projet n'ayant pas encore commencé). La CSDM souligne qu'elle se doit de considérer toutes les options jugées viables à l'intérieur de son parc immobilier, même si ces options ne sont pas parfaites.